



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le

20 NOV. 2017

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau  
Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

BATI'TERR  
7 Route de Cupigny

Affaire suivie par **Romain DECCO**

romain.decco@moselle.gouv.fr

03 87 28 30 84

10150 CRENEY-PRES-TROYES

**Objet :** Dossier de déclaration concernant la gestion à la parcelle des eaux pluviales du lotissement « Le Domaine de Gravone » à CHEMINOT

Accord immédiat

**Réf :** RD/CP ASPE-L9

**P.J :** Récépissé de déclaration  
fiche descriptive

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- Gestion à la parcelle des eaux pluviales du lotissement « Le Domaine de Gravone » à CHEMINOT

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 08 novembre 2017
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2017-00468
- Dossier réalisé par : SIRUS

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint **"le récépissé clôturant son instruction administrative"**.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

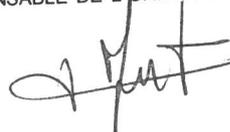
Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de CHEMINOT où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE-POTIER

**Copie pour information :**

- Commune de CHEMINOT  
2 Rue Principale 57420 CHEMINOT
- Communauté de Commune du Sud Messin  
Service aménagement et urbanisme – 11 cour du château – 57420 VERNY
- Bureau d'études SIRUS  
21 rue de la Sarre 57070 METZ
- M. Roland WEISSE - Architecte  
15 Place Alexandre Monpeurt, 57000 METZ